



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

services extérieurs

Question écrite n° 115655

Texte de la question

Suite à la publication du rapport d'information n° 3255 de la mission d'évaluation et de contrôle sous la présidence de Yves Deniaud et d'Augustin Bonrepaux, sur le thème « Services de l'État à l'étranger : la dispersion des forces », M. Thierry Mariani prie M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui indiquer les suites qu'il entend donner à la proposition n° 69 : « Harmoniser les systèmes comptables et informatiques et intégrer pleinement la dimension interministérielle dans le système de formation Chorus ».

Texte de la réponse

Les implantations immobilières communes des services de l'État - diplomatique, consulaire, culturel, de défense et économique - se sont généralisées de façon notable dans le cadre de la politique de rationalisation des biens domaniaux à l'étranger. Les regroupements sur un site unique des missions économiques avec d'autres services de l'État sur un site unique sont déjà largement pratiqués. Ainsi, sur 155 implantations à l'étranger (hors postes à agents isolés), les services de la direction générale du Trésor et de la politique économique (DGTPE) sont regroupés avec les services du ministère des affaires étrangères dans 78 cas. Des projets de regroupements supplémentaires sont en cours d'étude, partout où cela est possible et utile pour le bon fonctionnement des services ou générateur d'économies pour l'État. Le regroupement des différents services de l'état sur un même site doit conduire à réaliser des économies d'échelle par la mise en commun de moyens des infrastructures. Il doit également permettre d'assurer une meilleure sécurité des locaux. Enfin, le regroupement permet la proximité des ambassadeurs avec les chefs des services placés sous leur autorité. La mise en place des SAFU (service administratif et financier unique) interministériels doit notamment permettre de rationaliser les procédures et les pratiques comptables. Le logiciel COREGE est l'application comptable validée au plan interministériel. Il sera le lieu de saisie de l'ensemble des écritures, ce qui n'exclut pas l'usage par les divers services de logiciels spécifiques utiles, notamment, à leur gestion. Un interfaçage adéquat entre ces logiciels et COREGE assurera, si nécessaire, la transparence des écritures comptables et évitera les doubles saisies inutiles. La dépense de l'État à l'étranger ainsi centralisée au sein des SAFU interministériels justifiera enfin, du fait de sa spécificité, un traitement particulier au cours de la définition et de la mise en place du logiciel CHORUS. Le déploiement du système Schuman et de la messagerie Exchange permettront les échanges d'informations entre les différentes administrations.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115655

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 janvier 2007, page 186

Réponse publiée le : 17 avril 2007, page 3698